

# **DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

*Centre Régional des œuvres Universitaires et Scolaires de Paris*

## **Le Directeur général du Crous de Paris**

- VU le Code de l'Education, et notamment ses article L822-1 et suivants,
- VU La loi du 16 avril 1955 portant réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants,
- VU la Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à Gestion budgétaire et comptable publique modifié
- VU le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU l'arrêté ministériel du 15 janvier 2021 nommant Monsieur Thierry BÉGUÉ, directeur général du Crous de Paris à compter du 23 janvier 2021
- VU l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> septembre 2016 nommant Madame Soria OUABEL, secrétaire d'administration scolaire et universitaire, au Crous de Paris
- VU le contrat de travail du 1er septembre 2018 nommant Madame AGHA Kheira Fouzia Dounia, adjoint administratif, au Crous de Paris,
- VU l'organigramme du Crous de Paris

## **DÉCIDE**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à

**Madame Soria OUABEL**  
**Responsable du service du logement et international**

Pour signer tous les documents et actes relevant du fonctionnement interne du service logement et international à l'exception des documents précisés à l'article 3, et notamment :

### **1. Fonctionnement du service du dossier social étudiant**

- Les courriers et documents internes au service logement et international

### **2. Ressources humaines**

- Les congés des personnels
- Les entretiens professionnels
- L'organisation du service logement et international

### 3. Processus de la dépense et de la recette

**Madame Soria OUABEL** est autorisée à signer, dans la limite du budget qui lui a été confié :

► **En recettes, les actes relatifs**

- A l'établissement des titres de recettes, liés au fonctionnement du service

► **En dépenses, les actes relatifs**

- A la saisie de l'engagement juridique, dans la limite d'un montant maximum de **800€ HT**, hors marché global, à l'exception de certaines dépenses traitées aux services centraux et dans le respect des procédures de marchés publics et de la comptabilité publique
- A la liquidation
- A la proposition de demande de paiement liée à la gestion des étudiants boursiers gérés au titre des conventions signées avec les Etablissements d'enseignement supérieurs partenaires
- A la prise en charge des décisions d'attribution de bourse aux étudiants internationaux et des demandes de paiement au profit des étudiants boursiers
- 

**Article 2 :** **Madame Soria OUABEL**, responsable du service logement et international, délégation est donnée à **Madame AGHA Kheira Fouzia Dounia**, adjointe à la responsable du service logement et international pour signer toutes pièces et documents relevant du service ainsi que toutes pièces relevant de la comptabilité de l'ordonnateur, pour lesquelles **Madame Soria OUABEL** a reçu délégation

**Article 3 :** Sont soumises à la signature du Directeur général du Crous de Paris les conventions de portée générale ainsi que toutes les correspondances suivantes :

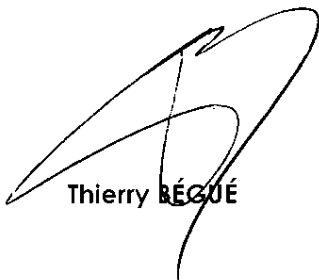
- Correspondances avec Mesdames et Messieurs les Ministres, Monsieur le Recteur, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les Présidents des Etablissements d'Enseignement Supérieur et de leur regroupement, Mesdames et Messieurs les Elus, le Rectorat, le Cnous
- Correspondances susceptibles d'engager l'établissement sur un plan juridique

**Article 4 :** La présente décision met fin aux décisions précédentes et **prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022**. Elle prend fin automatiquement à la date **du 31 août 2022**.

**Article 5 :** Monsieur Jean-Pierre BEGIN, Directeur de l'hébergement, est chargé, de l'exécution de la présente décision.

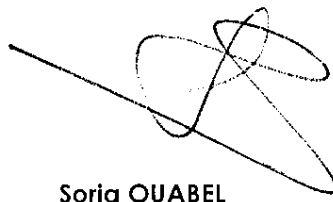
Fait à Paris en 2 exemplaires originaux, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le directeur général  
du Crous de Paris,



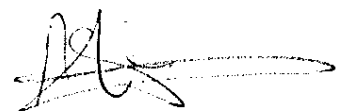
Thierry BÉGUÉ

La responsable du service  
logement et international



Soria OUABEL

L'adjointe à la responsable  
du service logement et  
international



Kheira Fouzia Dounia AGHA